



FEDAS Luxembourg

9-11 rue Eugène Ruppert
1^{er} Étage
L-2453 LUXEMBOURG



Luxembourg, le 9 février 2026

Objet : Avis de la FEDAS Luxembourg concernant le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement du 10 mai 2012 relatif aux établissements classés

Monsieur le Ministre,

La Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS Luxembourg), représentant plus de 200 organismes actifs dans l'ensemble du champ de l'action sociale, souhaite vous faire part de sa position concernant le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement du 10 mai 2012 relatif aux établissements classés. Cet avis s'inscrit dans la continuité du rôle de la FEDAS Luxembourg, qui vise à contribuer de manière constructive à l'élaboration de cadres réglementaires garantissant la qualité des services et la protection des personnes les plus vulnérables.

L'exclusion des structures d'hébergement pour demandeurs et bénéficiaires de protection internationale du champ d'application des établissements classés constituerait un affaiblissement notable du dispositif actuel. La suppression des contrôles externes, essentiels pour assurer des normes minimales en matière de sécurité, de salubrité et de qualité, risquerait d'accroître la vulnérabilité de personnes déjà exposées. Dans un contexte où plusieurs structures demeurent depuis longtemps en situation de conformité partielle, un tel allègement pourrait contribuer à stabiliser des conditions inadaptées plutôt qu'à encourager une mise en conformité ou une rénovation adaptée du parc existant.

Le texte n'apporte par ailleurs pas les garanties nécessaires quant aux mécanismes internes destinés à remplacer la surveillance indépendante prévue par la législation actuelle. L'absence de standards explicites, de critères opérationnels précis et de procédures transparentes crée une incertitude réelle quant à la capacité des structures concernées à maintenir un niveau uniforme de qualité et de protection. Cette incertitude fragilise tant la lisibilité du cadre réglementaire que la confiance indispensable des acteurs de terrain.

Enfin, l'allègement proposé pourrait accentuer les déséquilibres territoriaux déjà observés dans la répartition des capacités d'accueil. Un cadre moins exigeant ne favoriserait pas une mobilisation plus large des communes et risquerait de



renforcer la concentration des structures dans certaines zones, au détriment des objectifs de cohésion sociale et d'équilibre territorial.

Au regard des éléments présentés, la FEDAS Luxembourg exprime des réserves importantes à l'égard du projet de règlement grand-ducal et ne peut, en l'état, y apporter un avis favorable. Elle souligne qu'une évolution du cadre devrait avant tout viser la mise en conformité et la rénovation des structures existantes, ainsi que le développement d'infrastructures adaptées, dans le respect des principes essentiels de dignité, de sécurité et de qualité. Dans cette perspective, la FEDAS Luxembourg rejoint la position de la Chambre des salariés (CSL) et du Ronnen Dësch, qui se prononcent également pour le rejet du projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS Luxembourg)



Raoul SCHAAF
Coordinateur de la
Plateforme Cohésion Sociale



Thomas LENTZ
Secrétaire général